

DOMMARTIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS MUNICIPALES
N°71-2026**

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX

Le 1^{er} SEPTEMBRE A VINGT HEURE TRENTE MINUTES

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de DOMMARTIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE, sous la présidence d'Alain THIVILLIER, Maire.

Date de la convocation du CONSEIL MUNICIPAL : Mercredi 26 août 2026

Affichage Mairie : Mercredi 26 août 2026

PRESENTS : M. THIVILLIER Alain, Mme LAVET Catherine, M. BERRAT Jean-Louis, Mme ROSAT Aurélie, M. EVAUX Denis, Mme HANRIOT Isabelle, M. DREVET Jean-Nicolas, Mme TOURNIER Béatrice, M. DE LA TEYSSONNIERE Hervé, M. CHARVIN Patrick, Mme EYRIGNOUX Rachel, M. ROUX Jérémy, Mme CHAUVIN Anouchka, Mme MOURETIN Ségolène, M. TISSIER Franck, Mme WAJS Marianne, M. PERRIER Guy, Mme LEMOUZY Marie, M. CHARRON Mathieu, Mme PALARD Blanche, M. MARCELINO Patrice, Mme FONTANEL Claire, M. ESNAULT Paul.

Secrétaire de séance : Catherine LAVET

**Objet : Dispositif exceptionnel de sécurisation des bâtiments municipaux –
Demande de subvention :**

Rapporteur : Alain THIVILLIER

Vu l'article 5 de la loi du 5 mars 2007 qui crée le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), « destiné à financer la réalisation d'actions dans le cadre des plans de prévention de la délinquance et dans le cadre de la contractualisation mise en œuvre entre l'État et les collectivités territoriales en matière de politique de la ville »

Considérant que le gouvernement renouvelle, pour l'année 2026, le dispositif exceptionnel de soutien financier destiné à accompagner les communes de moins de 10 000 habitants pour notamment la sécurisation des bâtiments communaux,

Considérant que ce dispositif a pour vocation de renforcer la sécurisation des bâtiments municipaux notamment par la mise en place de moyens adaptés comme des systèmes d'alarme anti-intrusion.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser M. le Maire à formuler une demande de subvention au titre du FIPD (exceptionnel ou classique) pour l'appel à projet suivant :
 - Equiper ou moderniser les systèmes d'alarme intrusion de quatre bâtiments communaux : les Services Techniques (CTM), la Mairie, la Bibliothèque et l'École Bernard Clavel (Cycle 3 et Cycle 1 – Maternelle).

Le Conseil municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- **D'AUTORISER** M. le Maire à formuler une demande de subvention au titre du FIPD (exceptionnel ou classique) pour l'appel à projet suivant :

- Equiper ou moderniser les systèmes d'alarme intrusion de quatre bâtiments communaux : les Services Techniques (CTM), la Mairie, la Bibliothèque et l'École Bernard Clavel (Cycle 3 et Cycle 1 – Maternelle).

-DIT que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS, AN SUSDITS.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
TRANSMIS EN PREFECTURE POUR EXECUTION**

La secrétaire de séance,
Catherine LAVET



Le Maire,
Alain THIVILLIER

